



# DNAS : Une réorganisation créatrice de **mal-être au travail !**

**Après la réorganisation du réseau de ses établissements en 2008, la DNAS réorganise son siège. Cette réorganisation impacte fortement le réseau et déstabilise les équipes. Avant d'aborder ce point crucial, il convient de revenir sur le déroulement du processus de réorganisation.**

## **Un semblant de concertation**

Aucun lien direct ne peut être établi entre les conclusions des travaux menés en préalable et la réorganisation présentée qui résulte d'une décision de sa seule direction. Au cours des séances formelles (bilatérales, CDSP locale), FO COM a le sentiment de ne pas avoir été entendue.

## **Une productivité importante**

Une productivité importante est réalisée aussi bien au siège que dans les établissements compte tenu des départs naturels non remplacés depuis 2008 et des effets de la réorganisation du réseau.

Cette réorganisation du siège n'est pas réalisée sans productivité comme le laissait entendre la direction en CDSP.

## **Une détérioration incontestable des conditions de travail**

Dans les établissements, ce sont les équipes des ABGC qui sont les plus touchées par cette réorganisation.

Le COGAS vient de voter une politique restauration dont l'un des objectifs majeurs est d'améliorer la santé au travail.

Pour mémoire, il est prévu de sélectionner 1 ABGC parmi les 2 ou 3 ABGC de chaque établissement qui deviendrait le « cadre de la restauration » et serait promu en III.2 dans le cadre d'un dispositif RAP qui, par ailleurs, s'écarte du droit commun avec le recours à un expert extérieur du domaine de la restauration.

Pour comprendre le malaise que crée cette situation, il convient de revenir sur le fonctionnement actuel des équipes d'ABGC. La restauration constitue déjà une part importante de l'activité pour les 2 ou 3 ABGC de chaque établissement. Une bonne harmonie et un système d'entraide règnent dans chaque équipe.

La demande unanime des syndicats est de maintenir cette bonne entente et cette polyvalence dans les équipes et de proposer une fonction de niveau III.2 à tous les ABGC.

Pour les salaires,  
l'emploi, le respect

Telle n'est pas la position de la direction qui s'obstine à ne proposer qu'un poste III.2 par établissement, ce qui ne manquera pas de créer une situation de mal-être au travail au sein de ces équipes avec :

- un cadre restauration,
- des ABGC cantonnés dans des activités les excluant de la mise en œuvre de la nouvelle politique restauration,
- l'absence de polyvalence et d'entraide,
- la frustration de ceux qui ne seront pas retenus,
- l'absence de perspective d'évolution pour les ABGC nouvelle formule.

### **Une autre organisation plus respectueuse des conditions de vie au travail est possible**

C'est celle proposée par FO COM, à savoir le passage en III.2 de toutes les fonctions d'ABGC.

À l'inverse de celle proposée par la direction, cette organisation permet :

- de maintenir une ambiance de travail sereine,
- de faire perdurer la polyvalence et l'entraide au sein des équipes.

De plus, compte tenu de l'importance des gains de productivité réalisés à travers les suppressions d'emplois de 2008 à la DNAS (effet de la réorganisation du réseau et du non remplacement des départs naturels au siège), la proposition soutenue par FO COM ne remet pas en cause la réduction des coûts de fonctionnement déjà obtenue par la direction !

**Nous continuons donc à défendre fermement cette revendication !**

**Nous exigeons que La Poste mette en accord ses déclarations et ses actions. Le COGAS vient de voter une politique restauration dont l'un des objectifs majeurs est d'améliorer la santé au travail. FO COM ne peut se résoudre à ce que le rôle du social ne serve qu'à atténuer les dommages causés aux personnels par les réorganisations productivistes incessantes des dirigeants. Nous exigeons que tous les acteurs des métiers et des services transverses concourent à l'objectif prioritaire que s'est fixé La Poste en matière de santé au travail.**

**DU 11 AU 18 OCTOBRE 2011,**

**VOTEZ FORCE OUVRIÈRE**